



**Coordination et rédaction**

Cette publication a été réalisée par la Direction de la coordination environnementale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Elle a été produite par la Direction des communications du Ministère.

**Renseignements**

Téléphone : 418 380-2110  
1 888 222-6272 (sans frais)  
Courriel : [info@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:info@mapaq.gouv.qc.ca)  
Internet : [Quebec.ca](http://Quebec.ca)

© Gouvernement du Québec, 2023  
Dépôt légal 2023  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN 972-2-550-96452-0 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays

# Message du ministre



C'est avec plaisir que je présente le Plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2028 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Ce plan donne suite à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, qui a pour objectif d'intégrer la recherche d'un développement durable dans toutes les sphères d'intervention du gouvernement québécois.

Le Ministère est à l'œuvre depuis plusieurs années pour soutenir les entreprises qui souhaitent mettre en place des pratiques durables et responsables. Le PADD 2023-2028 est un outil consciencieusement orienté vers les besoins des producteurs et productrices agricoles. Il permettra en outre d'établir une relation de confiance avec les consommateurs grâce à des projets concrets, innovants et porteurs de réussite en faveur du développement durable du secteur bioalimentaire.

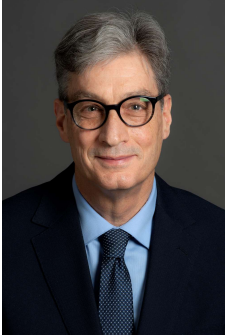
Enfin, le PADD 2023-2028 favorisera l'accélération de la transition vers un Québec plus vert, plus responsable et plus prospère.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes.

**André Lamontagne**

# Message du sous-ministre



Le développement durable est indissociable de la mission du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. C'est pourquoi les engagements du Plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2028 touchent l'ensemble de l'industrie bioalimentaire. Avec la collaboration des partenaires des différents secteurs ainsi que l'engagement des membres du personnel du Ministère, nous posons ainsi des gestes concrets afin d'assurer un avenir plus sain et prometteur pour les générations futures.

Dans une perspective de cohérence et d'efficacité, le PADD 2023-2028 joue un rôle central dans le Plan stratégique 2023-2027 du Ministère et prend en compte notamment les engagements du Plan d'agriculture durable 2020-2030.

Plus que jamais, nous plaçons les entreprises agricoles au cœur de l'action pour accélérer l'adoption des meilleures pratiques agroenvironnementales!

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Verret'.

**Bernard Verret, agr.**

# Table des matières

|                                                                                                                                                                                         |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>L'organisation en bref .....</b>                                                                                                                                                     | <b>1</b>  |
| Mission.....                                                                                                                                                                            | 1         |
| Vision .....                                                                                                                                                                            | 1         |
| Valeurs.....                                                                                                                                                                            | 2         |
| Quelques données clés en matière de développement durable .....                                                                                                                         | 3         |
| Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques.....                                                                                      | 4         |
| Contexte interne.....                                                                                                                                                                   | 8         |
| Contexte externe.....                                                                                                                                                                   | 9         |
| <b>Plan d'action de développement durable.....</b>                                                                                                                                      | <b>11</b> |
| Action 1 : Accompagner les entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales .....                                                                  | 11        |
| Action 2 : Accompagner les entreprises du secteur de la transformation alimentaire dans l'implantation de pratiques d'affaires responsables .....                                       | 12        |
| Action 3 : Encourager l'économie circulaire.....                                                                                                                                        | 13        |
| Action 4 : Renforcer le développement des filières vertes et des technologies propres pour le secteur bioalimentaire, dans une perspective de durabilité .....                          | 14        |
| Action 5 : Contribuer au développement d'une offre de formation continue à l'intention des conseillers en agroenvironnement sur les thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030..... | 15        |
| Action 6 : Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé                                                | 16        |
| Action 7 : Augmenter la présence des aliments québécois sur le marché institutionnel.....                                                                                               | 17        |
| Action 8 : Soutenir les actions favorisant l'augmentation des habitats pour la biodiversité en milieu agricole.....                                                                     | 18        |

|                                                                                                                                                                                                                 |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Action 9 : Favoriser l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles, de pêches et aquacoles .....                                                                                               | 19        |
| Action 10 : Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement .....                                                                                                              | 20        |
| Action 11 : Accélérer l'investissement dans la compétitivité et la durabilité des entreprises bioalimentaires .....                                                                                             | 21        |
| Action 12 : Sensibiliser les gestionnaires et l'ensemble du personnel à l'importance de la diversité et de l'inclusion dans la composition des équipes de travail par l'intermédiaire d'activités ciblées ..... | 22        |
| Action 13 : Évaluer la durabilité des interventions ministérielles .....                                                                                                                                        | 23        |
| Action 14 : Renforcer la capacité d'innovation du secteur bioalimentaire dans ses domaines prioritaires.....                                                                                                    | 24        |
| Action 15 : Accroître la part des programmes d'aide financière du MAPAQ qui incluent des critères de durabilité .....                                                                                           | 25        |
| Action 16 : Accroître la part des dons et des commandites octroyés par le MAPAQ qui incluent des critères de durabilité .....                                                                                   | 26        |
| Action 17 : Accroître la part des acquisitions responsables du MAPAQ .....                                                                                                                                      | 27        |
| Action 18 : Augmenter le résultat de l'indice de maturité numérique responsable du MAPAQ.....                                                                                                                   | 28        |
| Action 19 : Accroître la performance du MAPAQ quant à l'intégration des exigences pour le tri et la récupération des matières résiduelles.....                                                                  | 29        |
| Action 20 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel du MAPAQ .....                                                                                             | 30        |
| Action 21 : Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable par les employés du MAPAQ .....                                                                                             | 31        |
| <b>Tableau synoptique .....</b>                                                                                                                                                                                 | <b>32</b> |

# L'organisation en bref

Au Québec, la responsabilité du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Ce secteur couvre l'ensemble des activités liées à la production agricole, aux pêches et à l'aquaculture commerciales, à la transformation alimentaire et à la distribution des aliments, qui comprend le commerce de gros et de détail, ainsi que les services alimentaires offerts dans le réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des établissements institutionnels privés et publics.

Le MAPAQ a également pour responsabilité d'exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique et de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux.

## Mission

Le développement durable est inscrit dans la mission du MAPAQ, qui est présentée dans le Plan stratégique 2023-2027<sup>1</sup> dans les termes suivants :

« Favoriser une offre alimentaire de qualité et appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable contribuant à la vitalité des territoires et à la santé de la population. »

## Vision

Pour guider son action, le MAPAQ s'est doté, pour la période 2019-2023, d'une vision dont l'énoncé est toujours d'actualité :

« En synergie avec les partenaires et pour répondre aux besoins des consommateurs, nos compétences au service d'un secteur bioalimentaire engagé à alimenter notre monde. »

---

<sup>1</sup> Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, page 2.

En ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/agriculture-pecheries-alimentation/publications#c11635>

Cette vision traduit l'engagement ferme pris par le MAPAQ pour travailler en synergie avec ses partenaires, notamment pour une plus grande autonomie alimentaire durable. En effet, depuis 2020, le gouvernement du Québec a fait de l'accroissement de l'autonomie alimentaire durable une priorité.

## Valeurs

Des valeurs éthiques guident les pratiques et les conduites des employés du MAPAQ. Elles ont pour but de donner un sens aux tâches qu'ils accomplissent et de créer un climat de travail sain et harmonieux. Ces valeurs décrivent la manière dont les membres du personnel doivent travailler non seulement avec leurs collègues, mais aussi avec les partenaires du secteur bioalimentaire et l'ensemble de la clientèle. Le MAPAQ s'appuie ainsi sur une déclaration de valeurs plaçant la collaboration, le professionnalisme, la transparence et l'équité au cœur des actions et des services de son personnel. L'adoption de ces valeurs est aussi propice à l'intégration de plusieurs des 16 principes de développement durable dans l'accomplissement du travail au quotidien.

### Collaboration

Les membres du personnel sont encouragés à travailler en collaboration avec leurs collègues, les autres ministères, les partenaires du MAPAQ et sa clientèle. La collaboration contribue à la cohérence organisationnelle par le partage d'une information juste, de qualité et pertinente. Cette valeur favorise l'intégration des principes de **participation et d'engagement** ainsi que de **partenariat et de coopération intergouvernementale**.

### Transparence

La transparence est l'une des voies privilégiées par le MAPAQ pour que ses employés puissent effectuer leur travail dans un environnement honnête et intègre, permettant ainsi d'assurer la confiance de la clientèle à l'égard des services offerts. L'adoption de cette valeur favorise l'intégration des principes de **santé et de qualité de vie**, d'**accès au savoir**, de **prévention** ainsi que de **précaution**.

### Professionnalisme

Le MAPAQ cherche continuellement à développer les compétences, l'expertise et le savoir de ses employés. Ceux-ci contribuent à l'excellence de l'organisation dans la réalisation de sa mission. Le secteur bioalimentaire embrasse un large éventail de compétences, toutes nécessaires à un développement prospère, vert et responsable. Ainsi, l'adoption de cette valeur favorise l'intégration de l'**ensemble des 16 principes de développement durable**.

### Équité

Cette valeur repose sur la volonté d'agir auprès de ses collègues et de la clientèle du MAPAQ de façon juste et impartiale. Elle contribue à améliorer la relation de confiance avec la clientèle en misant sur une prestation de services de qualité et une écoute attentive de ses besoins. L'adoption de cette valeur favorise l'intégration du principe d'**équité et de solidarité sociales**.

## Quelques données clés en matière de développement durable

| Données clés pour 2022-2023                                                                                                                        | Description                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les femmes constituent 64,5 % du personnel du MAPAQ.                                                                                               | La parité est atteinte avec 925 femmes sur un effectif total de 1 435 employés, qui travaillent tous au bénéfice du secteur bioalimentaire.                         |
| Une proportion de 62 % des programmes de soutien financier du MAPAQ comprennent des critères de durabilité.                                        | Depuis 2013, la prise en compte des principes de développement durable est effectuée dès l'étape de conception des programmes normés.                               |
| Les investissements pour la recherche et l'innovation représentent un montant de 50,7 M\$.                                                         | En plus de financer en moyenne 150 projets de recherche par année, le MAPAQ soutient spécifiquement la mission de 17 centres de recherche et d'expertise.           |
| Le MAPAQ compte 3 laboratoires d'expertises, qui sont spécialisés respectivement en salubrité alimentaire, en santé animale et en phytoprotection. | Les réalisations de ces laboratoires permettent d'appuyer au quotidien le déploiement des principes de développement durable au sein de la clientèle.               |
| Au Québec, 32 % des entreprises agricoles sont engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales.                                    | Sur les 28 053 entreprises agricoles du Québec, 8 988 ont bénéficié des programmes de soutien financier en matière d'agroenvironnement.                             |
| Les volumes de produits aquatiques québécois proviennent de pêcheries écocertifiées dans une proportion de 55 %.                                   | L'écocertification rend compte de la durabilité de la pêche, qui a été évaluée en fonction de critères objectifs, transparents et universels.                       |
| Près des 2/3 des produits agricoles québécois sont transformés par des entreprises d'ici.                                                          | La transformation des produits locaux favorise la résilience du système alimentaire québécois dans une logique de développement durable.                            |
| Parmi les établissements publics québécois visés, 85 % se sont dotés d'une cible d'achat d'aliments québécois.                                     | Les établissements publics québécois visés font partie des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.              |
| Le Réseau d'avertissements phytosanitaires a publié 435 communiqués.                                                                               | Ces communiqués aident les producteurs et conseillers agricoles à effectuer la gestion intégrée des ennemis des cultures et à réduire l'utilisation des pesticides. |

# Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

| Nom du document organisationnel | Orientation ou objectif du document organisationnel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plan stratégique 2023-2027      | <p><b>Premier enjeu</b> : Un secteur bioalimentaire mobilisé pour une autonomie alimentaire durable</p> <p>Orientation 1 : Investir pour l'autonomie alimentaire et la productivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 Augmenter les achats alimentaires québécois sur les marchés</li> <li>1.2 Accélérer l'investissement dans la compétitivité et la durabilité des entreprises bioalimentaires</li> <li>1.3 Améliorer la productivité de la main-d'œuvre des entreprises bioalimentaires</li> </ul> <p>Orientation 2 : Intensifier les pratiques durables et notre réponse aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2.1 Favoriser la santé des consommateurs et des animaux par la responsabilisation de la clientèle</li> <li>2.2 Renforcer la capacité d'innovation du secteur bioalimentaire dans ses domaines prioritaires</li> <li>2.3 Accompagner les entreprises bioalimentaires engagées dans l'implantation de pratiques d'affaires responsables</li> <li>2.4 Appuyer le secteur bioalimentaire dans la lutte contre les changements climatiques</li> </ul> <p>Orientation 3 : Valoriser notre territoire et nos entrepreneurs bioalimentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>3.1 Accroître la synergie des acteurs des territoires engagés dans la réalisation de priorités et d'initiatives d'intérêts collectifs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables</li> <li>1.3 Favoriser la consommation responsable</li> <li>2.1 Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes</li> <li>2.2 Améliorer la santé des écosystèmes</li> <li>3.1 Assurer une transition socio-écologique juste</li> <li>4.3 Bâtir des collectivités dynamiques et innovantes</li> <li>5.2 Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique</li> <li>5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois</li> <li>5.5 Effectuer une transformation numérique gouvernementale responsable</li> </ul> |
|                                 | <p><b>Deuxième enjeu</b> : Une organisation performante et attractive</p> <p>Orientation 4 : Améliorer les expériences client et employé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>4.2 Simplifier la gestion des laboratoires d'expertise grâce à la solution numérique</li> <li>4.3 Offrir un milieu de travail sain, stimulant et favorisant une expérience employé optimale</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

|                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Politique<br>bioalimentaire<br>2018-2025 –<br>Alimenter notre<br>monde | <p>Orientation 1 : Une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs</p> <p>1.2 Promouvoir et valoriser les produits bioalimentaires d'ici</p> <p>1.4 Soutenir l'accès et l'offre d'aliments de qualité favorables à la santé</p>                                                                                                                                                                                                                                                   | <p>1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables</p> <p>1.2 Structurer le marché des emplois verts et verdissants</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                                        | <p>Orientation 2 : Des entreprises prospères, durables et innovantes</p> <p>2.1 Appuyer l'investissement dans les entreprises</p> <p>2.3 Investir dans l'innovation et renforcer les synergies</p> <p>2.4 Améliorer les compétences et l'offre de formation</p>                                                                                                                                                                                                                                 | <p>1.3 Favoriser la consommation responsable</p> <p>2.1 Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes</p> <p>2.2 Améliorer la santé des écosystèmes</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                                        | <p>Orientation 3 : Des entreprises attractives et responsables</p> <p>3.2 Renforcer l'implantation de pratiques d'affaires responsables</p> <p>3.3 Promouvoir la santé et le bien-être des animaux</p> <p>3.4 Encourager les approches concertées pour protéger la santé et l'environnement</p>                                                                                                                                                                                                 | <p>3.1 Assurer une transition socio-écologique juste</p> <p>3.2 Valoriser l'égalité et la diversité de notre société</p> <p>5.2 Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique</p>                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|                                                                        | <p>Orientation 4 : Des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire</p> <p>4.1 Mettre en valeur et pérenniser les terres agricoles pour les générations futures.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois</p> <p>5.7 Valoriser les matières résiduelles</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Plan d'agriculture<br>durable<br>2020-2030                             | <p>Les 5 objectifs du Plan d'agriculture durable 2020-2030 répondent à des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 :</p> <p>Objectif 1 Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement</p> <p>Objectif 2 Améliorer la santé et la conservation des sols</p> <p>Objectif 3 Améliorer la gestion des matières fertilisantes</p> <p>Objectif 4 Optimiser la gestion de l'eau</p> <p>Objectif 5 Améliorer la biodiversité</p> | <p>1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables</p> <p>1.2 Structurer le marché des emplois verts et verdissants</p> <p>2.1 Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes</p> <p>2.2 Améliorer la santé des écosystèmes</p> <p>3.1 Assurer une transition socio-écologique juste</p> <p>4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux</p> <p>5.2 Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique</p> |

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois</p>   | <p>La volonté gouvernementale de favoriser l'achat local s'inscrit dans des orientations qui privilégient la saine alimentation et le développement durable. Plusieurs objectifs de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois concourent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 :</p> <p>Objectif 2.1 Faciliter l'adoption de pratiques d'approvisionnement alimentaire local et écoresponsable</p> <p>Objectif 4.1 Augmenter l'offre de produits québécois qui répondent aux besoins et aux attentes des institutions publiques (cet objectif comprend une action visant à accélérer l'adoption de pratiques de production et de transformation alimentaire écoresponsables par les entreprises québécoises)</p>                                                                                                                                                                                              | <p>1.3 Favoriser la consommation responsable</p> <p>3.1 Assurer une transition socio-écologique juste</p> <p>5.4 Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable</p> <p>5.9 Soutenir les réseaux parapublics dans la transition socio-écologique</p> |
| <p>Politique sur la conduite responsable en recherche</p> | <p>Cette politique promeut la conduite responsable en recherche et renforce une culture de l'éthique au sein du milieu scientifique qui intervient dans le secteur bioalimentaire. Elle sous-tend que les retombées de la recherche s'inscrivent dans la mission du MAPAQ, notamment en matière de développement durable. Ses objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrire les valeurs sous-jacentes à la conduite responsable en recherche et les pratiques exemplaires en la matière</li> <li>• Formuler les attentes concernant la conduite responsable en recherche pour les activités de recherche qui bénéficient d'un financement public du MAPAQ</li> <li>• Énoncer les éléments essentiels du processus de gestion des allégations de manquement</li> <li>• Préciser le processus de décision du MAPAQ quant à l'usage responsable des fonds publics à la suite de cas avérés de manquement à la conduite responsable</li> </ul> | <p>5.2 Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique</p> <p>5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois</p>                                                                                                                       |

|                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec</p> | <p>Action 4 : Appuyer les projets visant la durabilité des activités de pêche ainsi que l'acquisition ou le renouvellement d'une écocertification des produits aquatiques du Québec</p> <p>Action 9 : Appuyer le recours à des technologies et techniques novatrices permettant de meilleures performances environnementales des entreprises</p> <p>Action 18 : Appuyer les projets de recherche et développement ainsi que les projets d'innovation des entreprises du secteur</p> | <p>1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables</p> <p>2.2 Améliorer la santé des écosystèmes</p> <p>3.1 Assurer une transition socio-écologique juste</p> <p>5.2 Appuyer les interventions gouvernementales sur le conseil scientifique</p> |
| <p>Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux</p>                                                  | <p>Objectif 1 : Mieux comprendre l'importance de la santé et du bien-être des animaux</p> <p>Objectif 4 : Adopter des modes d'élevage qui améliorent de façon durable la santé et le bien-être des animaux</p>                                                                                                                                                                                                                                                                      | <p>1.3 Favoriser la consommation responsable</p> <p>2.2 Améliorer la santé des écosystèmes</p> <p>5.3 Investir de façon durable au profit des Québécois</p>                                                                                                     |

## Contexte interne

Le développement durable est au cœur de la mission du MAPAQ. L'essor d'un secteur bioalimentaire prospère et durable est en pleine cohérence avec le Plan stratégique 2023-2027, qui vise à mobiliser le secteur bioalimentaire en faveur d'une autonomie alimentaire durable, et la Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*<sup>2</sup>, qui incarne aussi cette ambition. D'autres interventions, comme celles du Plan d'agriculture durable 2020-2030<sup>3</sup>, qui a pour objectif d'accélérer la transition vers une agriculture durable, montrent l'importance toujours plus grande accordée par le MAPAQ au développement durable.

Une réflexion stratégique a été menée au sein du Ministère pour identifier les forces et les défis internes de l'organisation. Cette réflexion stratégique s'est notamment appuyée sur sa capacité à relever les défis qui émanent du contexte interne dans lequel le MAPAQ évolue. La volatilité du marché du travail, marquée par la rareté de la main-d'œuvre et les transformations postpandémiques des modes de prestation de services, représente un défi important. Cependant, la richesse et la variété des expertises techniques et scientifiques des employés du MAPAQ, qui couvrent l'ensemble du domaine bioalimentaire, de même que la surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique ainsi que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux constituent des bases solides qui permettront au Ministère de relever les défis inhérents au développement durable.

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (SGDD) comporte une orientation axée sur la création d'un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation. Pour contribuer à cette exemplarité, le MAPAQ s'est doté de cibles ambitieuses qui nécessiteront des efforts importants pour que les investissements se poursuivent en faveur d'une transition économique verte. Le Ministère entend également améliorer ses pratiques, notamment en faisant de la transformation numérique une alliée pour se projeter vers des modes de gestion plus durables.

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 du MAPAQ (PADD) est le fruit d'un travail concerté et touche l'ensemble des secteurs d'affaires du Ministère. Il est mobilisateur pour les employés et oriente la mise en place de même

---

<sup>2</sup> Politique bioalimentaire 2018-2025 – *Alimenter notre monde*.

En ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/agriculture-pecheries-alimentation/publications#c15364>

<sup>3</sup> Plan d'agriculture durable 2020-2030.

En ligne : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/agriculture-pecheries-alimentation/publications#c11633>

que la réalisation d'actions porteuses pour favoriser la progression vers une culture globale du développement durable au MAPAQ. Des efforts seront déployés afin que le PADD soit connu de l'ensemble du personnel.

## Contexte externe

L'alimentation constitue un enjeu majeur en matière de développement durable. En effet, s'alimenter est un geste fondamental dont découlent des impacts pour l'économie, l'environnement et la société. Pour que ces impacts soient positifs, le MAPAQ travaille en synergie avec tous ses partenaires afin de trouver des solutions à la triple crise planétaire actuelle en matière de pollution, de perte de biodiversité et de changements climatiques. Plus que jamais, le secteur bioalimentaire doit se mobiliser pour mettre ses compétences au service de la difficile, mais indispensable conciliation des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. La mission qui consiste à appuyer le développement d'un secteur bioalimentaire prospère et durable confirme le rôle économique du MAPAQ, qui doit s'exercer de façon à concilier ces enjeux.

### **Accroître l'autonomie alimentaire en réduisant les impacts du secteur bioalimentaire sur l'environnement**

L'accroissement de l'autonomie alimentaire durable concourt à la prospérité économique du Québec, notamment en générant des investissements qui contribuent à augmenter la production et à améliorer la productivité des entreprises bioalimentaires. Un enjeu crucial pour le secteur est d'accroître l'autonomie alimentaire tout en réduisant les impacts sur l'environnement. Les entreprises bioalimentaires ont déjà entrepris une transition économique verte. Il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à accélérer cette transition par l'accompagnement de ces entreprises, le développement de compétences vertes par de la formation adaptée, l'amélioration des pratiques durables et le soutien financier nécessaire pour en favoriser l'adoption.

### **Lutter contre les changements climatiques**

Les changements climatiques constituent à eux seuls un enjeu majeur pour le secteur bioalimentaire, plus particulièrement les secteurs de l'agriculture et des pêches, qui sont tributaires des conditions climatiques. Les entreprises bioalimentaires devront s'adapter à ces modifications en développant leur résilience face aux aléas climatiques. Par exemple, la lutte contre les ennemis des cultures, pour lesquels la pression et la diversité pourraient s'accroître avec les changements climatiques, ne pourra reposer uniquement sur l'utilisation des pesticides et nécessitera la mise en place de mesures préventives et

d'autres méthodes de lutte. Les entreprises bioalimentaires pourront aussi s'adapter de façon positive, par exemple en profitant des nouvelles possibilités que pourrait offrir un réchauffement du climat québécois.

Le secteur bioalimentaire doit également contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2020, la production agricole était responsable de 10,6 %<sup>4</sup> des émissions de gaz à effet de serre du Québec. Plusieurs possibilités s'offrent déjà aux entreprises pour leur permettre d'y arriver et d'autres sont à venir grâce au développement des filières vertes et des technologies propres.

### **Renforcer la capacité d'innovation**

L'innovation est la clé d'un développement bioalimentaire prospère et durable, tant pour concevoir et optimiser les pratiques durables que pour répondre aux changements climatiques. L'innovation favorise la mise au point et l'adoption de pratiques plus efficaces et moins polluantes qui permettent aux entreprises d'améliorer leur compétitivité, d'offrir des produits qui satisfont aux exigences du marché actuel et aux normes environnementales ainsi que de conquérir de nouveaux marchés. Elle ouvre la porte à d'autres domaines prometteurs comme l'économie circulaire, qui permet de réduire le gaspillage alimentaire, et la transformation alimentaire pour des produits plus nutritifs, qui vise à répondre à la volonté des Québécois d'adopter une alimentation saine.

---

<sup>4</sup> Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (2022). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990*, [En ligne], Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Direction des inventaires et de la gestion des halocarbures, <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/>.

# Plan d'action de développement durable

## Action 1 : Accompagner les entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales



Le MAPAQ s'appuie sur ses programmes d'aide financière afin que les producteurs agricoles aient accès, d'une part, à des conseils sur mesure pour accélérer la transition économique verte de leur entreprise, et d'autre part, au soutien financier nécessaire pour mettre en pratique les conseils reçus. La présente action couvre l'ensemble des champs d'activité de l'agroenvironnement tels que l'amélioration de la biodiversité, l'amélioration de la santé et de la conservation des sols, la fertilisation raisonnée, l'optimisation de la gestion de l'eau ou la réduction de l'usage des pesticides.

Les cibles retenues impliquent que, chaque année, plus du tiers des entreprises agricoles québécoises s'engagent dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales à la ferme.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                | Cible 2023-2024        | Cible 2024-2025        | Cible 2025-2026        | Cible 2026-2027        | Cible 2027-2028        |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 1.1.1                              | <b>1.1</b> Proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales <sup>5</sup><br><br>(32 %) | ≥ 34 %<br>annuellement | ≥ 34 %<br>annuellement | ≥ 34 %<br>annuellement | ≥ 34 %<br>annuellement | ≥ 34 %<br>annuellement |

<sup>5</sup> Cet indicateur correspond à l'indicateur 9 du [Plan stratégique 2023-2027 du MAPAQ](#) (voir la page 24 de ce document pour plus de renseignements). Pour les besoins du PADD 2023-2028, une cible a été ajoutée pour l'année 2027-2028.

## Action 2 : Accompagner les entreprises du secteur de la transformation alimentaire dans l'implantation de pratiques d'affaires responsables



Cette action vise les initiatives des entreprises de transformation alimentaire qui s'engagent dans l'implantation de pratiques d'affaires responsables pour en mesurer l'évolution et le rythme d'adoption. Les pratiques d'affaires responsables du secteur de la transformation alimentaire touchent notamment la gestion et la qualité de l'eau, l'adaptation aux changements climatiques, la diminution des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique, la gestion des matières résiduelles, la réduction des pertes alimentaires et la gestion de la main-d'œuvre.

Les cibles retenues visent une réelle accélération de la transition économique verte du secteur de la transformation alimentaire en prévoyant une augmentation du nombre de nouveaux projets soutenus d'année en année.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                                              | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 1.1.1                              | <b>2.1</b> Nombre cumulé de projets soutenant la mise en place de pratiques d'affaires responsables dans le secteur de la transformation alimentaire<br><br>(15 projets) | 50 projets      | 100 projets     | 160 projets     | 230 projets     | 310 projets     |

## Action 3 : Encourager l'économie circulaire



La transition des entreprises bioalimentaires vers une économie circulaire, par une réduction à la source ou la valorisation des sous-produits, est considérée comme une stratégie efficace pour, notamment, diminuer le gaspillage alimentaire et réduire les matières résiduelles de nature organique et inorganique, telles que les emballages alimentaires. Compte tenu des possibilités de réduction à la source et de valorisation des sous-produits alimentaires, le bioalimentaire est reconnu comme un secteur à haut potentiel de circularisation.

À cet égard, le MAPAQ souhaite que la présente action devienne un vecteur d'accélération menant à des pratiques d'affaires innovantes dans une perspective d'économie circulaire. Favoriser la circularisation de l'économie constitue aussi une occasion de redistribuer des aliments parmi les populations les plus vulnérables.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                                                              | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 1.1.2                              | <b>3.1</b> Nombre cumulé de projets financés et de projets découlant d'initiatives financées par le MAPAQ qui visent à favoriser les pratiques d'économie circulaire<br><br>(29 projets) | 39 projets      | 49 projets      | 59 projets      | 69 projets      | 79 projets      |

## Action 4 : Renforcer le développement des filières vertes et des technologies propres pour le secteur bioalimentaire, dans une perspective de durabilité



L'optimisation de la consommation des ressources et la réduction des répercussions négatives des activités bioalimentaires sur l'environnement sont des éléments inhérents à la transition économique verte du secteur bioalimentaire. Les initiatives du MAPAQ considérées pour cette action sont celles qui encouragent ce secteur à être à l'avant-garde en matière de développement durable, en favorisant notamment le déploiement et l'adoption de technologies propres. Ces initiatives permettent également de renforcer la résilience du secteur bioalimentaire face aux changements climatiques et de contribuer aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec.

La transition économique verte du secteur bioalimentaire nécessite des efforts importants de la part de toutes ses filières. Les cibles retenues permettent de soutenir ces efforts et contribueront à générer les retombées attendues.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                                                | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 1.1.3                              | <b>4.1</b> Investissements cumulés ministériels en matière de développement des filières vertes et des technologies propres dans le secteur bioalimentaire<br><br>(31 M\$) | 60 M\$          | 80 M\$          | 100 M\$         | 115 M\$         | 135 M\$         |

## Action 5 : Contribuer au développement d'une offre de formation continue à l'intention des conseillers en agroenvironnement sur les thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030



Avec cette action, le MAPAQ contribue au développement d'une offre de formation continue pour bien outiller les conseillers en agroenvironnement. Ces formations, qui incluent des mentorats, pourraient ainsi porter sur l'amélioration de la biodiversité, l'amélioration de la santé et de la conservation des sols, la fertilisation raisonnée, l'optimisation de la gestion de l'eau ou la réduction des pesticides et de leurs risques pour la santé et l'environnement.

Les conseillers en agroenvironnement sont les mieux placés pour faire percoler les pratiques durables sur le terrain, convaincre les producteurs agricoles d'en multiplier l'utilisation et ainsi accélérer la transition verte des entreprises agricoles.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                                             | Cible 2023-2024                                 | Cible 2024-2025     | Cible 2025-2026     | Cible 2026-2027      | Cible 2027-2028      |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| 1.2.1                              | <b>5.1</b> Proportion de conseillers en agroenvironnement ayant suivi une formation continue sur l'un des thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030<br><br>(S. O.) | Développement d'une offre de formation continue | 5 %<br>annuellement | 8 %<br>annuellement | 10 %<br>annuellement | 15 %<br>annuellement |

## Action 6 : Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé



La volonté de se nourrir sainement se reflète dans les achats d'aliments des Québécois. Cette volonté touche l'aspect sociétal du développement durable. Les entreprises de transformation alimentaire sont attentives aux préoccupations des consommateurs et développent des solutions novatrices pour améliorer la qualité nutritive et l'accessibilité des aliments transformés.

Par cette action, le MAPAQ contribue à la santé de la population et aux saines habitudes alimentaires. Le développement de l'offre québécoise d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé accorde une place importante à l'innovation et permet l'émergence de nouvelles occasions d'affaires pour tous les maillons de la filière bioalimentaire.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                                                                                                                       | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 1.3.1                              | <b>6.1</b> Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé<br><br>(20 projets) | 35 projets      | 50 projets      | 60 projets      | 75 projets      | 90 projets      |

## Action 7 : Augmenter la présence des aliments québécois sur le marché institutionnel



L'achat d'aliments québécois par le milieu institutionnel est une priorité gouvernementale, comme en fait foi la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois, dont l'objectif en matière d'achat d'aliments québécois a été intégré à la Stratégie gouvernementale des marchés publics. L'alimentation dans le milieu institutionnel est non seulement un vecteur de développement économique pour le Québec et ses régions, mais elle représente aussi un véhicule sociétal important pour la promotion d'une conception englobante de l'alimentation. Cette volonté gouvernementale de favoriser l'achat local constitue également une occasion unique d'intégrer dans les achats publics les aspects du développement durable, de l'éducation alimentaire, de la santé et de la proximité avec les entrepreneurs bioalimentaires d'ici.

Les établissements visés font partie des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur. L'accroissement de la consommation d'aliments québécois dans ces réseaux pour l'atteinte d'une cible de 100 % des établissements visés entraîne d'importants défis organisationnels, à la fois pour les ministères et organismes publics, les entreprises bioalimentaires québécoises ainsi que l'ensemble des différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                                                                | Cible 2023-2024   | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026  | Cible 2026-2027  | Cible 2027-2028  |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|
| 1.3.2                              | <b>7.1</b> Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible ou ayant indiqué leur objectif en matière d'achat d'aliments québécois <sup>6</sup><br><br>(85 %) | ≥ 85 %<br>(± 5 %) | 92 %<br>(± 5 %) | 100 %<br>(± 5 %) | 100 %<br>(± 5 %) | 100 %<br>(± 5 %) |

<sup>6</sup> Cet indicateur correspond à l'indicateur 1 du [Plan stratégique 2023-2027 du MAPAQ](#) (voir la page 19 de ce document pour plus de renseignements). Pour les besoins du PADD 2023-2028, une cible a été ajoutée pour l'année 2027-2028. Un sondage annuel permet de recueillir l'information.

## Action 8 : Soutenir les actions favorisant l'augmentation des habitats pour la biodiversité en milieu agricole



L'augmentation de l'offre d'habitats pour la biodiversité en milieu agricole contribue non seulement à résoudre la crise planétaire de l'érosion de la biodiversité, mais aussi à améliorer la santé et la conservation des sols ainsi que la qualité de l'eau et à lutter contre les changements climatiques. L'indicateur choisi permet de comptabiliser les bandes riveraines élargies et les haies brise-vent de même que les autres types d'aménagement comprenant des plantes favorables à la biodiversité, tant floristique que faunique.

Les cibles annuelles sont d'autant plus ambitieuses que l'aménagement de superficies pour la biodiversité en milieu agricole se fait sur une base volontaire. Des outils et des programmes d'aide financière sont disponibles pour les entreprises qui implantent ces types d'aménagement.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                          | Cible 2023-2024       | Cible 2024-2025     | Cible 2025-2026       | Cible 2026-2027     | Cible 2027-2028       |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| 2.1.2                              | <b>8.1</b> Proportion des entreprises agricoles ayant aménagé des superficies pour la biodiversité en milieu agricole<br><br>(4,3 %) | 4,5 %<br>annuellement | 5 %<br>annuellement | 5,5 %<br>annuellement | 6 %<br>annuellement | 6,5 %<br>annuellement |

## Action 9 : Favoriser l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles, de pêches et aquacoles



Cet engagement vise à mesurer l'évolution des efforts des entreprises bioalimentaires du secteur primaire quant à l'adoption d'actions durables. Il est lié à des enjeux environnementaux et sociaux, mais aussi à des engagements gouvernementaux spécifiques en matière de durabilité, de conformité législative ou réglementaire, de mise aux normes et d'accompagnement des entreprises dans l'adoption d'actions durables.

L'indicateur choisi implique les actions durables adoptées par des entreprises bioalimentaires du secteur primaire, tant dans la production agricole que dans le domaine des pêches et de l'aquaculture commerciales. Il s'agit d'un important défi de mobilisation pour cette clientèle du MAPAQ puisque les actions durables doivent être intégrées année après année.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                                                                                      | Cible 2023-2024                                            | Cible 2024-2025                              | Cible 2025-2026                              | Cible 2026-2027                              | Cible 2027-2028                              |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 2.2.1                              | <p><b>9.1</b> Évolution en pourcentage du nombre d'actions durables entreprises dans le secteur bioalimentaire primaire</p> <p>(S. O.)<br/>La mesure de départ sera disponible le 1<sup>er</sup> avril 2024.</p> | Calcul de la mesure de départ du nombre d'actions durables | + 5 %<br>(par rapport à la mesure de départ) | + 6 %<br>(par rapport à la mesure de départ) | + 7 %<br>(par rapport à la mesure de départ) | + 7 %<br>(par rapport à la mesure de départ) |

## Action 10 : Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement



La réduction de l'usage des pesticides et des risques qui y sont associés contribue à améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité, tout en diminuant le risque pour la santé humaine. Compte tenu de l'évolution du climat, de l'arrivée de nouvelles espèces exotiques envahissantes et de la résistance croissante des ennemis des cultures aux pesticides, il est ambitieux d'obtenir des résultats probants quant à la réduction de l'utilisation de ces produits.

Le MAPAQ s'engage à ce que, chaque année, de plus en plus d'entreprises agricoles de production végétale mettent en place des actions visant à réduire l'usage des pesticides. Ainsi, il poursuivra ses efforts en ce sens, notamment par l'attribution d'aides financières dans le cadre de ses programmes, le déploiement du Réseau d'avertissements phytosanitaires, ainsi que l'offre de services du Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                                                                                         | Cible 2023-2024       | Cible 2024-2025      | Cible 2025-2026        | Cible 2026-2027      | Cible 2027-2028        |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| 2.2.2                              | <b>10.1</b> Proportion des entreprises agricoles cultivant des superficies et ayant mis en place des actions visant à réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement<br><br>(9 %) | 9,5 %<br>annuellement | 10 %<br>annuellement | 10,5 %<br>annuellement | 11 %<br>annuellement | 11,5 %<br>annuellement |

## Action 11 : Accélérer l'investissement dans la compétitivité et la durabilité des entreprises bioalimentaires



Compte tenu de l'augmentation de la population, la productivité agricole et la viabilité des systèmes de production alimentaire sont essentielles. L'investissement constitue un vecteur de choix pour améliorer la compétitivité des entreprises du secteur bioalimentaire et assurer leur développement, que ce soit pour accroître la productivité, réduire les coûts d'opération, favoriser l'établissement de la relève, offrir un nouveau produit grâce à l'innovation ou adopter des pratiques d'affaires responsables qui permettent d'améliorer la santé des écosystèmes et de contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

Le MAPAQ a mis en place une série de mesures d'aide visant à accélérer l'investissement dans les entreprises bioalimentaires tout en répondant aux préoccupations en matière de développement durable.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                  | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 3.1.1                              | <b>11.1</b> Investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du MAPAQ <sup>7</sup><br><br>(0,7 G\$) | 0,9 G\$         | 1,2 G\$         | 1,5 G\$         | 1,8 G\$         | 1,8 G\$         |

<sup>7</sup> Cet indicateur correspond à l'indicateur 3 du [Plan stratégique 2023-2027 du MAPAQ](#) (voir la page 19 de ce document pour plus de renseignements). Pour les besoins du PADD 2023-2028, une cible a été ajoutée pour l'année 2027-2028.

## Action 12 : Sensibiliser les gestionnaires et l'ensemble du personnel à l'importance de la diversité et de l'inclusion dans la composition des équipes de travail par l'intermédiaire d'activités ciblées



Le MAPAQ valorise l'égalité des chances et la diversité des personnes qui composent ses équipes de travail. Il a atteint la parité avec plus de 60 % de son effectif qui est composé de femmes. En ce qui concerne les membres des minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées, le Ministère poursuivra ses efforts de rétention et de recrutement afin d'accroître la représentativité de ces groupes au sein de son personnel.

Des activités ciblées seront organisées pour sensibiliser les gestionnaires et l'ensemble du personnel aux bénéfices de la diversité et de l'inclusion dans les milieux de travail.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                          | Cible 2023-2024         | Cible 2024-2025          | Cible 2025-2026          | Cible 2026-2027          | Cible 2027-2028          |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 3.2.3                              | <b>12.1</b> Nombre d'activités de sensibilisation réalisées pour favoriser la diversité et l'inclusion au sein de l'effectif du MAPAQ<br><br>(S. O.) | 1 activité annuellement | 2 activités annuellement | 2 activités annuellement | 2 activités annuellement | 2 activités annuellement |

## Action 13 : Évaluer la durabilité des interventions ministérielles



Pour s'assurer, année après année, que le développement durable est au centre de ses décisions, le MAPAQ effectue une évaluation de la durabilité de toutes ses interventions structurantes, afin que soient pris en compte les principes de développement durable. Pour mener à bien cette action, il suit le *Guide d'évaluation de la durabilité 2023*, offert par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

L'évaluation de la durabilité de 100 % des interventions structurantes nécessite un travail de collaboration et de concertation de l'ensemble des sous-ministériats du MAPAQ. Les interventions structurantes comprennent la planification stratégique, les actions menant à la transmission d'un mémoire au Conseil des ministres, les programmes de soutien financier normés présentés au Conseil du trésor et d'autres interventions jugées structurantes par le MAPAQ, comme l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans ministériels. Pour y arriver, des outils et de l'accompagnement sont disponibles pour l'ensemble du personnel.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                               | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.1.1.                             | <b>13.1</b> Proportion des interventions ministérielles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité<br><br>(100 %) | 100 %           | 100 %           | 100 %           | 100 %           | 100 %           |

## Action 14 : Renforcer la capacité d'innovation du secteur bioalimentaire dans ses domaines prioritaires



L'acquisition de connaissances factuelles et applicables ainsi que la mobilisation importante de ressources pour les activités de recherche et d'innovation sont cruciales pour la prospérité et la durabilité du secteur bioalimentaire. Chaque année, le MAPAQ prend en compte les besoins du Québec en matière de recherche et d'innovation pour le développement durable de ce secteur, afin de déterminer les domaines prioritaires qui seront ciblés lors des appels de projets.

L'accès au savoir est l'un des principes de développement durable. Pour obtenir le soutien du MAPAQ en matière de recherche et d'innovation, les demandeurs doivent démontrer que leur projet peut contribuer au développement durable. Ainsi, tous les projets de recherche et d'innovation soutenus par le Ministère doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable et être conformes à la Politique sur la conduite responsable en recherche.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                           | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.2.1                              | <b>14.1</b> Investissements cumulés en recherche et en innovation générés à la suite du soutien du MAPAQ <sup>8</sup><br><br>(85 M\$) | 147 M\$         | 230 M\$         | 294 M\$         | 358 M\$         | 420 M\$         |

<sup>8</sup> Cet indicateur correspond à l'indicateur 7 du [Plan stratégique 2023-2027 du MAPAQ](#) (voir la page 23 de ce document pour plus de renseignements). Pour les besoins du PADD 2023-2028, une cible a été ajoutée pour l'année 2027-2028.

## Action 15 : Accroître la part des programmes d'aide financière du MAPAQ qui incluent des critères de durabilité



Cette action suit la vocation de la SGDD, qui est d'intégrer la recherche d'un développement durable dans toutes les sphères d'intervention du gouvernement, y compris les programmes de soutien financier, afin de contribuer à la transition vers un Québec prospère, vert et responsable.

En 2022-2023, 62 % des programmes d'aide financière du MAPAQ incluaient des critères de durabilité. Ce résultat s'explique notamment par la volonté du Ministère d'offrir des programmes de soutien ayant des répercussions durables. En effet, la prise en compte des principes de développement durable est effectuée dès l'étape de conception des programmes normés. Pour les années à venir, le MAPAQ entend poursuivre dans cette voie.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                      | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.3.4                              | <b>15.1</b> Proportion de programmes de soutien financier qui comprennent des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité<br><br>(62 %) | 62 %            | 63 %            | 64 %            | 65 %            | 65 %            |

## Action 16 : Accroître la part des dons et des commandites octroyés par le MAPAQ qui incluent des critères de durabilité



Chaque année, le MAPAQ reçoit plusieurs demandes de commandite de diverses initiatives en lien avec sa mission et ses orientations. Ces demandes font toutes l'objet d'un avis de pertinence incluant plusieurs critères d'admissibilité. Pour favoriser l'écoresponsabilité de ses dons et de ses commandites, le Ministère ajoutera au gabarit de ses avis de pertinence un critère d'admissibilité visant les pratiques durables. Ainsi, pour être considérées comme durables, les initiatives pour lesquelles un soutien financier est demandé devront comprendre l'intégration de pratiques durables répondant à au moins un critère environnemental.

Ce nouveau critère d'admissibilité sera intégré graduellement, le temps de bien informer la clientèle. Dès le 1<sup>er</sup> avril 2025, il sera appliqué à toutes les demandes.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                      | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.3.4                              | <b>16.1</b> Proportion des dons et des commandites durables octroyés par le MAPAQ<br><br>(S. O.) | 25 %            | 75 %            | 100 %           | 100 %           | 100 %           |

## Action 17 : Accroître la part des acquisitions responsables du MAPAQ



Le MAPAQ souhaite intégrer davantage, dans ses appels d'offres et ses contrats, des indicateurs d'acquisition responsable définis dans le *Guide des indicateurs d'acquisition responsable* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Au nombre de 21, ces indicateurs incluent des facteurs économiques, environnementaux et sociaux du développement durable et offrent une multitude de possibilités pour accroître les acquisitions responsables des ministères et des organismes publics.

Le MAPAQ s'engage à augmenter de 28 % en 5 ans la proportion de ses acquisitions d'une valeur de 25 000 \$ ou plus intégrant des composantes responsables.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                 | Cible 2023-2024      | Cible 2024-2025      | Cible 2025-2026      | Cible 2026-2027      | Cible 2027-2028      |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 5.4.1                              | <b>17.1</b> Proportion des acquisitions ministérielles intégrant des composantes responsables<br><br>(22 %) | 23 %<br>annuellement | 25 %<br>annuellement | 35 %<br>annuellement | 45 %<br>annuellement | 50 %<br>annuellement |

## Action 18 : Augmenter le résultat de l'indice de maturité numérique responsable du MAPAQ



La transformation numérique ne peut occulter les principes de développement durable. Les technologies de l'information et de la communication constituent des alliées pour favoriser une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources. Elles contribuent aussi à offrir un milieu de travail sain et stimulant.

Pour augmenter son indice de maturité numérique responsable, le MAPAQ a déterminé plusieurs actions qui seront déployées au cours des cinq prochaines années, telles que l'élaboration et la mise en œuvre de normes écoresponsables en matière de ressources informationnelles. Son objectif est d'atteindre un niveau avancé de maturité numérique responsable avec une cible d'au moins 60 % d'ici 2028.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)        | Cible 2023-2024 | Cible 2024-2025 | Cible 2025-2026 | Cible 2026-2027 | Cible 2027-2028 |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 5.5.1                              | <b>18.1</b> Indice de maturité numérique responsable<br><br>(25 %) | 25 %            | 33 %            | 53 %            | 59 %            | 60 %            |

## Action 19 : Accroître la performance du MAPAQ quant à l'intégration des exigences pour le tri et la récupération des matières résiduelles



Au cours de la prochaine année, le MAPAQ inclura, dans ses projets de construction et de rénovation, une clause visant à assurer un suivi concernant le tri et la récupération des matières résiduelles. En d'autres mots, il entend vérifier si les exigences particulières qui s'appliquent en cette matière sont véritablement respectées lors des projets de construction et de rénovation sous sa responsabilité.

Cette clause sera intégrée graduellement pour s'appliquer à 100 % des projets de construction et de rénovation du MAPAQ d'ici 2027.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                                                                           | Cible 2023-2024      | Cible 2024-2025      | Cible 2025-2026      | Cible 2026-2027       | Cible 2027-2028       |
|------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 5.7.1                              | <b>19.1</b> Proportion des projets de construction et de rénovation du MAPAQ intégrant une clause de suivi des exigences concernant le tri et la récupération des matières résiduelles<br><br>(S. O.) | 25 %<br>annuellement | 50 %<br>annuellement | 75 %<br>annuellement | 100 %<br>annuellement | 100 %<br>annuellement |

## Action 20 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel du MAPAQ



Le MAPAQ participe à la lutte contre les changements climatiques en procédant graduellement à une migration de sa flotte de véhicules à essence vers des véhicules hybrides ou entièrement électriques. Il suit à cet égard les orientations du Centre de gestion de l'équipement roulant du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Le choix de véhicules qui consomment peu ou qui ne consomment pas de combustibles fossiles constitue l'une des solutions préconisées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre issues du secteur des transports.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                                                                                | Cible 2023-2024                                                                   | Cible 2024-2025                                | Cible 2025-2026                              | Cible 2026-2027                                | Cible 2027-2028                               |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------|
| 5.8.1                              | <p><b>20.1</b> Consommation de carburant des véhicules légers utilisés par les employés du MAPAQ</p> <p>(S. O.)<br/>La mesure de départ au 1<sup>er</sup> avril 2023 sera disponible en décembre 2023.</p> | Calcul de la mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023 (litres de carburant) | – 2,5 %<br>(par rapport à la mesure de départ) | – 5 %<br>(par rapport à la mesure de départ) | – 7,5 %<br>(par rapport à la mesure de départ) | – 10 %<br>(par rapport à la mesure de départ) |

## Action 21 : Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable par les employés du MAPAQ



Au Québec, le secteur des transports représente la source la plus importante des émissions totales de gaz à effet de serre. Pour promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable, le MAPAQ organisera annuellement au moins une activité d'information ou de sensibilisation, pour amener ses employés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre lorsqu'ils se rendent au travail ou à une réunion.

Le Ministère se donne comme défi que l'ensemble de son personnel soit non seulement sensibilisé à l'importance de la mobilité durable, mais aussi conscient des impacts réels de ses déplacements sur les changements climatiques.

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                                | Cible 2023-2024      | Cible 2024-2025      | Cible 2025-2026      | Cible 2026-2027      | Cible 2027-2028      |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| 5.8.2                              | <b>21.1</b> Proportion des employés du MAPAQ rejoints par des activités d'information ou de sensibilisation portant sur la mobilité durable<br><br>(S. O.) | 60 %<br>annuellement | 65 %<br>annuellement | 70 %<br>annuellement | 75 %<br>annuellement | 80 %<br>annuellement |

# Tableau synoptique

| Numéro du sous-objectif de la SGDD | Action                                                                                                                             | Indicateur (mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023)                                                                                                   | Cible 2023-2024        | Cible 2024-2025        | Cible 2025-2026        | Cible 2026-2027        | Cible 2027-2028        |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 1.1.1                              | 1 Accompagner les entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales                            | 1.1 Proportion des entreprises agricoles engagées dans l'implantation de pratiques agroenvironnementales <sup>9</sup><br>(32 %)                               | ≥ 34 %<br>annuellement | ≥ 34 %<br>annuellement | ≥ 34 %<br>annuellement | ≥ 34 %<br>annuellement | ≥ 34 %<br>annuellement |
| 1.1.1                              | 2 Accompagner les entreprises du secteur de la transformation alimentaire dans l'implantation de pratiques d'affaires responsables | 2.1 Nombre cumulé de projets soutenant la mise en place de pratiques d'affaires responsables dans le secteur de la transformation alimentaire<br>(15 projets) | 50 projets             | 100 projets            | 160 projets            | 230 projets            | 310 projets            |

<sup>9</sup> Cet indicateur correspond à l'indicateur 9 du [Plan stratégique 2023-2027 du MAPAQ](#) (voir la page 24 de ce document pour plus de renseignements). Pour les besoins du PADD 2023-2028, une cible a été ajoutée pour l'année 2027-2028.

|       |                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                      |                                                 |                     |                     |                      |                      |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| 1.1.2 | <b>3</b> Encourager l'économie circulaire                                                                                                                                        | <b>3.1</b> Nombre cumulé de projets financés et de projets découlant d'initiatives financées par le MAPAQ qui visent à favoriser les pratiques d'économie circulaire<br>(29 projets) | 39 projets                                      | 49 projets          | 59 projets          | 69 projets           | 79 projets           |
| 1.1.3 | <b>4</b> Renforcer le développement des filières vertes et des technologies propres pour le secteur bioalimentaire, dans une perspective de durabilité                           | <b>4.1</b> Investissements cumulés ministériels en matière de développement des filières vertes et des technologies propres dans le secteur bioalimentaire<br>(31 M\$)               | 60 M\$                                          | 80 M\$              | 100 M\$             | 115 M\$              | 135 M\$              |
| 1.2.1 | <b>5</b> Contribuer au développement d'une offre de formation continue à l'intention des conseillers en agroenvironnement sur les thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030 | <b>5.1</b> Proportion de conseillers en agroenvironnement ayant suivi une formation continue sur l'un des thèmes du Plan d'agriculture durable 2020-2030<br>(S. O.)                  | Développement d'une offre de formation continue | 5 %<br>annuellement | 8 %<br>annuellement | 10 %<br>annuellement | 15 %<br>annuellement |

|       |                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                   |                       |                     |                       |                     |                       |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| 1.3.1 | <b>6</b> Soutenir l'offre québécoise d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé | <b>6.1</b> Nombre cumulé de projets réalisés par les entreprises et les organismes soutenus pour augmenter la disponibilité d'aliments transformés de bonne qualité nutritive, à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé<br><br>(20 projets) | 35 projets            | 50 projets          | 60 projets            | 75 projets          | 90 projets            |
| 1.3.2 | <b>7</b> Augmenter la présence des aliments québécois sur le marché institutionnel                                                     | <b>7.1</b> Proportion des établissements publics québécois visés s'étant donné une cible ou ayant indiqué leur objectif en matière d'achat d'aliments québécois <sup>10</sup><br><br>(85 %)                                                       | ≥ 85 %<br>(± 5 %)     | 92 %<br>(± 5 %)     | 100 %<br>(± 5 %)      | 100 %<br>(± 5 %)    | 100 %<br>(± 5 %)      |
| 2.1.2 | <b>8</b> Soutenir les actions favorisant l'augmentation des habitats pour la biodiversité en milieu agricole                           | <b>8.1</b> Proportion des entreprises agricoles ayant aménagé des superficies pour la biodiversité en milieu agricole<br><br>(4,3 %)                                                                                                              | 4,5 %<br>annuellement | 5 %<br>annuellement | 5,5 %<br>annuellement | 6 %<br>annuellement | 6,5 %<br>annuellement |

<sup>10</sup>Cet indicateur correspond à l'indicateur 1 du [Plan stratégique 2023-2027 du MAPAQ](#) (voir la page 19 de ce document pour plus de renseignements). Pour les besoins du PADD 2023-2028, une cible a été ajoutée pour l'année 2027-2028. Un sondage annuel permet de recueillir l'information.

|       |                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                 |                                                            |                                              |                                              |                                              |                                              |
|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| 2.2.1 | <b>9</b> Favoriser l'adoption de pratiques durables par les entreprises agricoles, de pêches et aquacoles   | <b>9.1</b> Évolution en pourcentage du nombre d'actions durables entreprises dans le secteur bioalimentaire primaire<br>(S. O.)<br>La mesure de départ sera disponible le 1 <sup>er</sup> avril 2024.           | Calcul de la mesure de départ du nombre d'actions durables | + 5 %<br>(par rapport à la mesure de départ) | + 6 %<br>(par rapport à la mesure de départ) | + 7 %<br>(par rapport à la mesure de départ) | + 7 %<br>(par rapport à la mesure de départ) |
| 2.2.2 | <b>10</b> Réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement                  | <b>10.1</b> Proportion des entreprises agricoles cultivant des superficies et ayant mis en place des actions visant à réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement<br>(9 %) | 9,5 %<br>annuellement                                      | 10 %<br>annuellement                         | 10,5 %<br>annuellement                       | 11 %<br>annuellement                         | 11,5 %<br>annuellement                       |
| 3.1.1 | <b>11</b> Accélérer l'investissement dans la compétitivité et la durabilité des entreprises bioalimentaires | <b>11.1</b> Investissements cumulés générés par les entreprises bioalimentaires à la suite du soutien du MAPAQ <sup>11</sup><br>(0,7 G\$)                                                                       | 0,9 G\$                                                    | 1,2 G\$                                      | 1,5 G\$                                      | 1,8 G\$                                      | 1,8 G\$                                      |

<sup>11</sup>Cet indicateur correspond à l'indicateur 3 du [Plan stratégique 2023-2027 du MAPAQ](#) (voir la page 19 de ce document pour plus de renseignements). Pour les besoins du PADD 2023-2028, une cible a été ajoutée pour l'année 2027-2028.

|       |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                               |                         |                          |                          |                          |                          |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 3.2.3 | <b>12</b> Sensibiliser les gestionnaires et l'ensemble du personnel à l'importance de la diversité et de l'inclusion dans la composition des équipes de travail par l'intermédiaire d'activités ciblées | <b>12.1</b> Nombre d'activités de sensibilisation réalisées pour favoriser la diversité et l'inclusion au sein de l'effectif du MAPAQ (S. O.) | 1 activité annuellement | 2 activités annuellement | 2 activités annuellement | 2 activités annuellement | 2 activités annuellement |
| 5.1.1 | <b>13</b> Évaluer la durabilité des interventions ministérielles                                                                                                                                        | <b>13.1</b> Proportion des interventions ministérielles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (100 %)            | 100 %                   | 100 %                    | 100 %                    | 100 %                    | 100 %                    |
| 5.2.1 | <b>14</b> Renforcer la capacité d'innovation du secteur bioalimentaire dans ses domaines prioritaires                                                                                                   | <b>14.1</b> Investissements cumulés en recherche et en innovation générés à la suite du soutien du MAPAQ <sup>12</sup> (85 M\$)               | 147 M\$                 | 230 M\$                  | 294 M\$                  | 358 M\$                  | 420 M\$                  |

<sup>12</sup>Cet indicateur correspond à l'indicateur 7 du [Plan stratégique 2023-2027 du MAPAQ](#) (voir la page 23 de ce document pour plus de renseignements). Pour les besoins du PADD 2023-2028, une cible a été ajoutée pour l'année 2027-2028.

|       |                                                                                                                       |                                                                                                                                           |                      |                      |                      |                     |                      |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| 5.3.4 | <b>15</b> Accroître la part des programmes d'aide financière du MAPAQ qui incluent des critères de durabilité         | <b>15.1</b> Proportion de programmes de soutien financier qui comprennent des critères d'écoresponsabilité et d'écoconditionnalité (62 %) | 62 %                 | 63 %                 | 64 %                 | 65 %                | 65 %                 |
| 5.3.4 | <b>16</b> Accroître la part des dons et des commandites octroyés par le MAPAQ qui incluent des critères de durabilité | <b>16.1</b> Proportion des dons et des commandites durables octroyés par le MAPAQ (S. O.)                                                 | 25 %                 | 75 %                 | 100 %                | 100 %               | 100 %                |
| 5.4.1 | <b>17</b> Accroître la part des acquisitions responsables du MAPAQ                                                    | <b>17.1</b> Proportion des acquisitions ministérielles intégrant des composantes responsables (22 %)                                      | 23 %<br>annuellement | 25 %<br>annuellement | 35 %<br>annuellement | 45%<br>annuellement | 50 %<br>annuellement |
| 5.5.1 | <b>18</b> Augmenter le résultat de l'indice de maturité numérique responsable du MAPAQ                                | <b>18.1</b> Indice de maturité numérique responsable (25 %)                                                                               | 25 %                 | 33 %                 | 53 %                 | 59 %                | 60 %                 |

|       |                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                |                                                                                      |                                              |                                            |                                              |                                             |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| 5.7.1 | <b>19</b> Accroître la performance du MAPAQ quant à l'intégration des exigences pour le tri et la récupération des matières résiduelles | <b>19.1</b> Proportion des projets de construction et de rénovation du MAPAQ intégrant une clause de suivi des exigences concernant le tri et la récupération des matières résiduelles (S. O.) | 25 %<br>annuellement                                                                 | 50 %<br>annuellement                         | 75 %<br>annuellement                       | 100 %<br>annuellement                        | 100 %<br>annuellement                       |
| 5.8.1 | <b>20</b> Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel du MAPAQ                             | <b>20.1</b> Consommation de carburant des véhicules légers utilisés par les employés du MAPAQ (S. O.)<br>La mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023 sera disponible en décembre 2023.   | Calcul de la mesure de départ au 1 <sup>er</sup> avril 2023<br>(litres de carburant) | – 2,5 %<br>par rapport à la mesure de départ | – 5 %<br>par rapport à la mesure de départ | – 7,5 %<br>par rapport à la mesure de départ | – 10 %<br>par rapport à la mesure de départ |
| 5.8.2 | <b>21</b> Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable par les employés du MAPAQ                             | <b>21.1</b> Proportion des employés du MAPAQ rejoints par des activités d'information ou de sensibilisation portant sur la mobilité durable (S. O.)                                            | 60 %<br>annuellement                                                                 | 65 %<br>annuellement                         | 70 %<br>annuellement                       | 75 %<br>annuellement                         | 80 %<br>annuellement                        |



*Agriculture, Pêcheries  
et Alimentation*

Québec 